

LA GAZETTE DE L' ÉGALITÉ

NE VOUS RÉSIGNEZ
JAMAIS !



Discrimination
à l'embauche :

LA TÊTE
DE L'EMPLOI ?



Quand des médecins
DISCRIMINENT
les plus précaires

Les violences



SEXISTES

AU TRAVAIL



LA DOUBLE PEINE
des travailleuses pauvres

Accueil social et écoute psychologique
AU COMMISSARIAT



ADRESSES UTILES
ET AGENDA



MAIRIE D'AUBERVILLIERS

Mission Lutte contre les discriminations
Mission Égalité femmes-hommes

120 bis rue Henri Barbusse • 93 300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 39 52 62

[http://www.aubervilliers.fr/
Mission-droits-des-femmes-
et-lutte-contre-les-discriminations](http://www.aubervilliers.fr/Mission-droits-des-femmes-et-lutte-contre-les-discriminations)

La Gazette de l'égalité est une publication de la Ville d'Aubervilliers, proposée par les Missions municipales Egalité femmes-hommes et Lutte contre les discriminations et soutenue par le CGET.

Le Plan local de prévention et de lutte contre les discriminations d'Aubervilliers est cofinancé par le Fonds social européen (FSE)



île de France



AUBERVILLIERS

NE VOUS RÉSIGNEZ JAMAIS !

La rentrée 2019 a été marquée par le lancement du Grenelle des violences conjugales. Son objectif ? Prendre, au niveau national et après avoir réuni autour de la table, élu.e.s, associations, professionnel.le.s et administrations, des engagements concrets et collectifs visant à lutter plus efficacement contre les violences conjugales.

Trois mois plus tard, où en est-on ? Alors que le dramatique décompte des féminicides pour 2019 a atteint le chiffre de 136 victimes au 15 novembre, soit déjà plus que pour tout 2018, le gouvernement a conclu ce Grenelle à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Des associations féministes ont évalué à 1 milliard d'euros les moyens à mobiliser pour un accompagnement optimum, c'est-à-dire du début à la fin des procédures, de toutes les victimes de violences conjugales. Il y a quelques mois, le Haut Conseil pour l'égalité (HCE) avait publié un rapport intitulé « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? » qui estimait l'effort à faire à 506 millions d'euros pour le moins.

Face à ces chiffres, il y a la réalité. Pour l'année 2019, le gouvernement, par son secrétariat à l'Égalité entre les femmes et les hommes, aura consacré 79 millions d'euros à la lutte contre les violences envers les femmes... Soit, au mieux, 10 fois en dessous du nécessaire ! Bien peu pour un sujet de société décrété « grande cause du quinquennat » par le président de la République.

« Ne vous résignez jamais ! »,

avait écrit l'avocate et militante féministe Gisèle Halimi dans un livre qui retrace ses engagements et ses combats. A Aubervilliers, nous venons de donner son nom au 6^e collège de la ville parce que ce mot d'ordre est plus que jamais d'actualité.

Les quelques avancées du Grenelle des violences conjugales restent, globalement, insuffisantes.

Essentiellement parce qu'elles ne nous garantissent pas une consolidation sur la durée des dispositifs déjà existants notamment sur la Seine-Saint-Denis, département pionnier en la matière. Or la véritable nécessité est bien là : soutenir, par une mobilisation de moyens, les professionnel.le.s de terrain, travailleuses et travailleurs sociaux, personnels de santé ou associatifs, qui sont engagés au quotidien dans cette lutte mais qui oeuvrent avec si peu... Surtout quand la pauvreté, présente dans les villes populaires, se conjugue majoritairement au féminin.

Pour un meilleur accompagnement des victimes, la formation continue de tous les acteurs publics susceptibles d'intervenir dans les cas de violences conjugales est également indispensable : police, pompiers, etc.

Plus largement, et aussi pour ses effets de prévention, l'éducation à l'égalité femmes - hommes est à généraliser. Et l'Éducation nationale doit, sans doute, s'y atteler plus fortement.

À Aubervilliers, nous sommes et resterons engagé.e.s au quotidien contre les violences faites aux femmes. Avec le Centre municipal de santé, le service social, le service Prévention aide aux victimes et interventions publiques, un groupe de travail interservices dédié à cette question et une intervenante sociale dont le poste au commissariat est cofinancé par la Ville.

Mériem Derkaoui

Maire d'Aubervilliers

Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis





JEUNES D'AUBERVILLIERS

EN ACTION

L'agglomération grenobloise ainsi que les Villes de Nantes, d'Aubervilliers et Villeurbanne, se sont réunies pour construire ensemble un projet autour de la prévention et de la lutte contre les discriminations, en particulier liées à l'origine et au territoire, dont sont victimes les jeunes.

Ce projet vise la mise en place d'un dispositif d'actions spécifiques pour lutter contre ces discriminations, pour mieux comprendre les processus inégalitaires et discriminatoires et pour agir avec les jeunes. C'est dans ce cadre que des membres du Conseil local des jeunes d'Aubervilliers se sont rendus à Grenoble le 24 et 25 octobre 2019 afin de rencontrer des jeunes des villes de Nantes, Saint-Martin d'Hères et Grenoble. Débats mouvants et concours d'éloquence sur la thématique ont rythmé une soirée forte en échanges.

Pour en savoir plus sur le projet, contacter la mission municipale Lutte contre les discriminations au 01 48 39 52 62

QUAND DES MÉDECINS DISCRIMINENT

LES PLUS PRÉCAIRES

Un testing mené par le Défenseur des droits auprès de 1 500 cabinets médicaux révèle l'ampleur des discriminations envers les patients précaires.

Selon cette enquête publiée en octobre 2019 :

- 12 % des cabinets médicaux,
- 9 % des chirurgiens-dentistes,
- 11 % des gynécologues et
- 15 % des psychiatres libéraux

ne donnent pas de rendez-vous aux patients bénéficiaires d'une aide sociale à la complémentaire santé.



À Paris, ce sont près de :
- 4 dentistes sur 10 (38,2%),
- 1 gynécologue sur 4 (26,2%) et
- 1 psychiatre sur 3 (31%)
qui refusent des patients en situation de précarité économique. Si la capitale est particulièrement mauvaise élève, toute l'Île-de-France est concernée.

Le taux de refus de soins n'est pas lié à la densité de médecins dans une commune : les patients qui habitent un désert médical ne s'exposent pas à plus de refus.

Une part importante de la population française est concernée par ces situations de refus de soins jugées « discriminatoires, explicites et directes » par les auteurs de l'étude. On compte 5,64 millions de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et 1,7 million de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS), soit au total plus de 7,3 millions de personnes dispensées de l'avance de frais et à qui des dépassements d'honoraires ne peuvent pas être facturés.

Discriminer est un délit grave passible de poursuites. Un patient lésé a la possibilité de saisir sa Caisse primaire d'assurance maladie, l'Ordre des médecins ou le Défenseur des droits.

LES VIOLENCES SEXISTES AU TRAVAIL

Un récent sondage réalisé par l'IFOP au niveau européen révèle que 60% des femmes ont subi des violences sexistes au cours de leur carrière.

Pour réaliser cette enquête, 5 000 femmes ont été interrogées dans cinq pays de l'UE : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. C'est en Espagne et en Allemagne que les femmes se déclarent plus volontiers victimes d'atteintes sexuelles ou sexistes au travail au cours de leur vie, respectivement 66% et 68% d'entre elles – contre 55% des Françaises.

Les violences verbales ou visuelles constituent la forme de sexisme la plus répandue. Avec, en tête, les sifflements ou les gestes grossiers, suivis des remarques déplacées sur la tenue ou le physique.

A l'autre bout du spectre, une femme sur dix, environ (11% au niveau européen et 9% en France) témoigne avoir eu un rapport sexuel forcé ou non désiré dans le cadre du travail. Certains contextes professionnels semblent, plus que d'autres, favoriser ces violences. C'est notamment le cas de ceux qui se caractérisent par la prépondérance d'hommes et une faible mixité.

Elément encourageant, les jeunes femmes sont trois fois plus nombreuses que leurs aînées à se déclarer prêtes, en cas de problème, à saisir leur employeur, leurs représentants syndicaux ou toute personne en interne susceptible de régler la situation.



LA DOUBLE PEINE

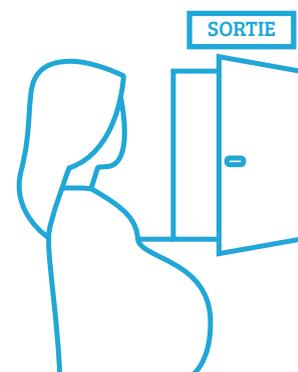
DES TRAVAILLEUSES PAUVRES

Selon une analyse de l'INSEE, cinq ans après avoir eu un enfant, les femmes perdent en moyenne un quart de leur salaire, les hommes, non...

La perte de revenu après une naissance est due, non pas tant à la baisse du salaire horaire, qu'au renoncement à un emploi à temps complet. Si les femmes les mieux rémunérées sacrifient rarement leur travail après la naissance d'un enfant, ce n'est pas le cas des travailleuses pauvres.

Du coup, si la perte de salaire est assez faible pour les 5% situés en haut de l'échelle, elle s'élève à 38% pour les 5% situés au plus bas. Et cette baisse peut encore s'accroître avec l'arrivée d'un second et d'un troisième enfant, atteignant 50% et 57%.

Les incitations financières à la garde d'enfants ne compensent qu'en partie cette perte de revenu à laquelle se rajoutent, à terme, les effets d'une évolution de carrière plus lente et d'une retraite réduite en conséquence.

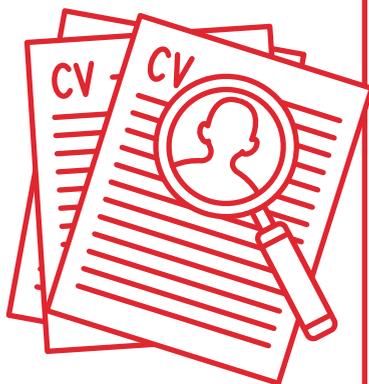




DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE :

LA TÊTE DE L'EMPLOI ?

La discrimination à l'embauche parce que l'on n'a pas « la tête de l'emploi » est-elle monnaie courante ? Doit-on être beau et bien habillé pour trouver un travail ? Un employeur a-t-il le droit d'écarter un candidat à cause de son apparence ou de son style vestimentaire ?



APPARENCE PHYSIQUE AU TRAVAIL : QUE DIT LA LOI ?

L'apparence physique des salarié.e.s peut être définie comme l'ensemble des caractéristiques physiques et des attributs visibles propres à une personne (tenue vestimentaire, coiffure, barbe, tatouage, minceur, etc.) Elle relève de leur liberté individuelle. Il est interdit de prendre en compte l'apparence physique du salarié lors du recrutement ou de la relation d'emploi sous peine de commettre une discrimination (Code du travail, art. L. 1132-1). Des restrictions à la liberté d'apparence des salariés ne sont admises que si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

Le harcèlement discriminatoire tel que des propos humiliants est également interdit (tenir des propos déplacés à des collaborateurs en surpoids, ironiser sur la stupidité prétendue des blondes, etc.).

Malgré la loi qui prohibe strictement toute discrimination à l'embauche liée au physique ou au look d'une personne, qu'en est-il réellement des pratiques ?

LA DISCRIMINATION PROFESSIONNELLE SUR L'APPARENCE, EST-CE COURANT ?

Selon le Baromètre national de perception de l'égalité des chances de 2018 (TNS-SOFRES), le look, la beauté et le poids sont « considérés comme importants en matière professionnelle », plus importants même que l'origine ethnique.

18% des sondé.e.s craignent d'être discriminé.e.s à cause de leur physique au sein même de l'entreprise pour laquelle ils travaillent et 13 % jugent que l'apparence physique peut perturber l'ambiance au travail.

Plus aberrant encore, les salarié.e.s au physique jugé agréable seraient mieux payés que leurs homologues moins « beaux ». Enfin, les femmes s'estiment généralement plus sujettes à ce genre de discrimination que leurs homologues masculins.

« L'apparence physique est devenue l'un des critères les plus fréquents de discrimination depuis ces deux dernières décennies », écrit le Défenseur des droits, qui rappelle aussi que « les victimes de discrimination ont du mal à rapporter la preuve qu'elles ont été discriminées sur ce fondement, voire même à se considérer comme telles ».

En 2018, seules 2,6% des réclamations auprès du Défenseur des droits, tous secteurs confondus, portaient sur le critère de l'apparence physique.

RAPPEL DES RÈGLES POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

Oui, l'employeur a le droit d'exiger une « certaine présentation » de la part de son employé. Mais comme le précise le Défenseur des droits, « les restrictions ainsi imposées doivent toujours répondre à une finalité légitime et doivent être nécessaires, appropriées et proportionnées. » Par exemple le simple fait d'être en contact avec la clientèle ne peut justifier à lui seul d'exiger une certaine silhouette des salarié.e.s. Ainsi, il est interdit de refuser d'embaucher une hôtesse d'accueil en raison de sa morphologie. Même pour les mannequins, les normes et les critères de beauté évoluent ces dernières années et la vigilance s'impose.

Le Défenseur des droits souligne également que les employeurs doivent veiller à ce que leurs codes vestimentaires évoluent en adéquation avec la société. Ce qui pouvait être légitime par le passé peut en effet apparaître, au temps présent, comme obsolète, sexiste et discriminatoire. Le Défenseur des droits recommande aux employeurs de définir dans un document écrit (par exemple, le règlement intérieur de l'entreprise ou une note de service) les restrictions éventuelles en matière vestimentaire. Il leur est aussi conseillé de former le personnel aux droits et libertés des salarié.e.s en lien avec l'apparence physique.



Par ailleurs, chaque société de plus de 300 salarié.e.s et toute agence de recrutement doit former ses chargé.e.s de recrutement à la non-discrimination à l'embauche, en renouvelant cette formation au moins une fois tous les cinq ans (Code du travail, art. L. 1131-2).

Un document de référence est mis à disposition des employeurs publics, privés et des partenaires sociaux, contenant « les règles et la jurisprudence applicables concernant les exigences en lien avec l'apparence physique dans le cadre de l'emploi », et ce pour lutter contre la discrimination.

Pour plus d'informations, contacter la mission municipale Lutte contre les discriminations au 01 48 39 52 62



AGENDA



JANVIER : LE FESTIVAL « PAS DE QUARTIER ! », 3^E ÉDITION

Les derniers géants Théâtre d'objets - C^{ie} Les Rémouleurs

En examinant une prétendue « dent de géant », un savant déchiffre ce qui ressemble à une carte. Il part aussitôt à la recherche de ce peuple mystérieux... Un chef-d'œuvre de la littérature pour enfants mis en scène avec des marionnettes, des jeux d'ombres, etc.

10/01/2020 - 20h / Espace Renaudie / A partir de 6 ans / Tarifs B

Phonem Musique - Quartet de jazz

Un concert d'anciens élèves du Pôle Sup' 93 sur des compositions de la claviériste Maïlys Maronne.

17/01/2020 - 20h / Espace Renaudie / Tout public / Tarifs B

Mise en pièces / Théâtre variable n°2 Théâtre - Étape de travail

Adapté du roman éponyme de Nina Léger, Mise en pièces, résiste à toute classification, passant sans transition de scènes crues et/ou érotiques en scènes cocasses, d'éclats de poésie à des fragments d'une introspection douloureuse

24/01/2020 - 20h / Espace Renaudie / À partir de 16 ans / Gratuit

Le cerf et le chien Théâtre et musique - C^{ie} Maquis'Arts !

D'après les Contes du Chat perché de Marcel Aymé, une adaptation contemporaine et énergique en format rock.

28/01/2020 - À 10h et à 14h / Espace Renaudie / À partir de 7 ans / Tarif Jeune Public

Acid cyprine Théâtre - C^{ie} Sapiens Brushing

Le spectacle se veut un cri de contestation, une rébellion tragique et comique contre et avec nos limites pour réinterroger les espaces possibles de liberté dans nos corps, nos vies sociales et intimes de femme et d'hommes.

31/01/2020 - 20h / Espace Renaudie / À partir de 15 ans / Tarifs B

À priori Théâtre - Etape de travail

Comment la sphère réservée à « l'idée féminine » induit-elle une inégalité au détriment des femmes ? Et, dans le même temps, que perdent les hommes à être exclus de cette sphère ? Par la danse, du texte et des marionnettes, la Fine Cie affronte ces questions qui taraudent...

07/02/2020 - 20h / Espace Renaudie / Tout public / Gratuit

Information / réservation
Par mail : culture.aubervilliers.fr
Par téléphone : 01 48 34 35 37

MARS :

JOURNÉES MONDIALES DE L'ÉGALITÉ

À Aubervilliers, les programmes des Journées internationales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les discriminations raciales (21 mars) sont toujours très étoffés avec des initiatives sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. En cours d'élaboration pour l'année 2020, ils seront à découvrir prochainement sur www.aubervilliers.fr.

Une première date à retenir :

la quatrième édition de Cinégalité, le festival de tous les féminismes, du 20 au 22 mars au cinéma Le Studio.



PAROLES



UNE EXPO ÉGALITAIRE POUR LES ENFANTS

La Ville d'Aubervilliers vient de faire l'acquisition d'une exposition consacrée aux droits de l'enfant à partir de l'approche de genre. Sur 12 panneaux illustrés, la Convention internationale des droits de l'enfant y est expliquée à partir d'exemples concrets et en se concentrant sur la question de l'égalité filles-garçons. Cette exposition servira de support pour des animations en direction des 6-12 ans.

L'égalité filles-garçons, c'est bon pour les droits de l'enfant. Et le respect aussi !

La Convention internationale des droits de l'enfant, on dit aussi la **CIDE**, a pour but d'améliorer la vie des enfants et de les protéger partout dans le monde. Presque tous les pays, 194 sur 197, se sont engagés à faire respecter ces droits de l'enfant. **La CIDE a la même force qu'une loi. Personne ne doit l'ignorer.**

LES GRANDS PRINCIPES DE LA CIDE SONT

- L'intérêt supérieur de l'enfant :** lorsqu'on décide quelque chose, il faut toujours le faire en pensant d'abord au bien de l'enfant.
- L'égalité :** tous les enfants, filles et garçons, ont les mêmes droits, quels que soient leur couleur, leur origine, leur culture, leur religion, leur richesse, leur santé, leur look, etc.
- La participation des enfants :** les enfants ont des idées excellentes sur la manière de faire respecter leurs droits et d'améliorer leur vie. Il faut toujours les associer aux projets qui les concernent.

ET QUAND ? Tous les jours.

ET QU'EST-CE QUE LA CIDE ? C'est un accord international qui a été signé en 1989 par tous les pays du monde. C'est un accord qui a été signé par des adultes plus jeunes.

Dans cette exposition, tu découvriras pourquoi l'égalité entre les filles et les garçons mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sont essentielles au respect des droits de l'enfant. Et tu trouveras peut-être aussi des idées pour améliorer leur mise en œuvre.

Droit à la vie et à la santé

Les gouvernements doivent tout faire pour que les enfants grandissent en bonne santé et profitent de services médicaux. Les pauvres comme les riches. Pour réussir cet objectif il ne suffit pas de s'attaquer à la pauvreté et aux maladies. Certaines idées aussi sont redoutables.

EST CE QU'UN STÉRÉOTYPE ? C'est une idée préconçue qui se répète souvent et qui n'est pas toujours vraie.

Dans certains pays, la préférence pour les garçons est si forte, qu'à la naissance, certaines petites filles sont moins bien nourries et moins bien soignées. Parfois, elles meurent ou on les empêche de naître. A cause de tout ça, il manque 100 millions de filles et de femmes dans le monde.

Chez nous, à en croire les médias et les pubs, le top du top pour une fille c'est d'être mince, - bien habillée, - et séduire. Les garçons, eux, doivent prouver qu'ils sont les plus forts. Résultats : beaucoup de filles sont complexées et s'abiment la santé avec des régimes. Et certains garçons s'exposent au danger pour montrer qu'ils sont des durs.

le sais-tu ?

Dans les magazines, les photos des mannequins et des stars sont traitées. La retouche photo - permet d'amoindrir les femmes, d'agrandir leurs yeux ou d'effacer leurs rides. Quant aux hommes, on en profite pour grossir leurs muscles !

cherche l'erreur

Une erreur s'est glissée dans cette définition :
Un stéréotype c'est une idée toute faite qui on applique à tout un groupe de personnes. C'est un préjugé, une généralité de l'esprit, une caricature. Un stéréotype sexiste, c'est quand on met toutes les filles dans le même sac, ou tous les garçons. Par exemple, les filles sont fragiles ou les garçons aiment la bagarre.

et si tu faisais la liste de tous les stéréotypes sexistes qui t'empêchent d'être bien dans ton corps pour t'en débarrasser ?

Droit à l'orientation scolaire

En grandissant, parfois dès le collège, tu vas devoir faire des choix de matières, de classes ou d'écoles qui te prépareront à ta vie professionnelle. Beaucoup d'adultes aident les enfants à choisir en se demandant si c'est un bon choix pour une fille ou un bon choix pour un garçon. Quelle drôle d'idée ! Au XXI^{ème} siècle, on sait qu'**aucun métier n'est interdit aux femmes ou aux hommes !**

Est-ce que l'égalité dans l'orientation scolaire ? Ça va pas comme un bug ?

Ces dessins représentent ils des figures identiques ou différentes ? On a fait une expérience : on pose ce type de question en disant que c'est un test de géométrie, (un peu) plus de garçons que de filles donnent la bonne réponse. Mais si on dit que c'est un test de dessin, les filles réussissent aussi bien.

La langue française permet que tous les noms de métiers soient au féminin ou au masculin.

il est de compléter :

- Une maîtresse - Une maïtre
- Une secrétaire - Une secrétaire
- Une mannequin - Un...
- Une professeur - Un...
- Une architecte - Un...
- Une présidente - Un...
- Une information - Un...
- Une cheffe d'entreprise - Un...
- Une infirmière - Un...

le sais-tu ?

L'Étymologie du mot « sage-femme » signifie - qui possède la connaissance sur les femmes - donc les hommes, aussi peuvent être désignés par ce mot.

et si tu faisais la liste de tous les métiers qui ne plaisent ni aux garçons ni aux filles ?



ADRESSES



ACCUEIL SOCIAL ET ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE AU COMMISSARIAT

Vous avez besoin d'être écouté, soutenu, informé ? Vous ou un proche avez été victime ou témoin d'une agression, d'un conflit familial, de violences de couple, de harcèlement, de vol, de troubles du voisinage, d'un accident routier. Vous ou un proche êtes mis en cause...

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'intervenante sociale ou la psychologue en commissariat qui sont soumises au secret professionnel. Au cours d'un ou plusieurs entretiens, un soutien pourra vous être proposé, avant de trouver un relai auprès de professionnel.les ou d'associations.

Les entretiens sont sans lien avec une éventuelle procédure en cours ou à venir. Vous pouvez être reçu.e même sans dépôt de plainte ou de main courante.



— L'INTERVENANTE SOCIALE EN COMMISSARIAT

Certains événements peuvent entraîner des difficultés sociales... Certaines démarches peuvent être compliquées à entreprendre... On peut également ne pas savoir comment se sortir de certaines situations ou qui peut nous aider...

L'intervenante sociale en commissariat vous reçoit pour identifier vos besoins, échanger avec vous sur votre situation et les orientations qui peuvent vous être proposées.

UN DISPOSITIF PARTENARIAL MAIRIE - COMMISSARIAT

La création d'un poste d'intervenante sociale en commissariat est le fruit d'une collaboration entre la municipalité d'Aubervilliers et le commissariat avec un cofinancement entre la Ville et l'Etat (Fonds interministériel de prévention de la délinquance). L'intervenante sociale nommée est une professionnelle de la Ville qui travaille au sein du commissariat de police.

Des postes similaires existent dans un certain nombre de communes urbaines, ils ont vu le jour en raison du constat selon lequel des victimes d'infraction pouvaient avoir des parcours jalonnés de démarches compliquées à faire auprès de différentes institutions. Il est alors apparu nécessaire d'introduire une professionnelle du travail social au sein du commissariat afin d'assurer l'interface entre ce lieu et les autres administrations.

Les forces de police identifient régulièrement des personnes vulnérables lors de leurs missions de surveillance et d'intervention. Grâce à ce dispositif, ces personnes peuvent bénéficier de l'aide d'une intervenante sociale, même lorsqu'une infraction pénale n'est pas établie. « Urgentiste social », l'intervenante a alors pour rôle de faciliter l'accès de ces habitant.e.s aux services sociaux et de droit commun concernés.

Bien que les intervenant.e.s sociaux en commissariat assurent un accueil « généraliste », dans les faits, une très grande majorité des usager.e.s reçu.e.s sont des femmes victimes de violences. Dans ce cas, l'aide de l'intervenante est précieuse pour aiguiller la victime vers les démarches sociales et juridiques à effectuer ou pour expliquer le déroulement d'un dépôt de plainte.

— LA PSYCHOLOGUE EN COMMISSARIAT

Certains événements ont des effets traumatisants et entraînent des manifestations physiques ou psychiques douloureuses (des angoisses, des peurs, de l'épuisement, des symptômes dépressifs).

La psychologue en commissariat peut vous recevoir pour vous permettre de parler de ce que vous avez vécu ou de ce que vous ressentez, et évaluer avec vous la nécessité d'une prise en charge psychologique.



ADRESSE ET CONTACT :

Commissariat de police d'Aubervilliers - 16-22 rue Réchossière
Intervenante sociale : Sur rendez-vous au 06 24 44 25 89
Psychologue : Sur rendez-vous au 06 28 63 39 58

- ADRESSES UTILES -

Conseils aux femmes

• Planification familiale (contraception, IVG, violences envers les femmes, sexualités, questions LGBT...) du Centre municipal de santé 5 rue du Dr Pesqué, Aubervilliers 01 48 11 21 90

• Planification familiale dans deux PMI d'Aubervilliers, 16-18 rue Bernard et Mazoyer 01 48 34 43 13
18 rue du Buisson 01 48 34 73 58

• CIDFF 93 – Informations générales aux femmes 01 48 36 99 02

• Permanence emploi femmes vendredis après-midi – sur RV Maison pour tous ROSER 38 rue Gaetan Lamy 01 41 61 07 07

• Maison des femmes de St Denis 01 42 35 61 28

Discriminations

• Permanences du Défenseur des droits

- MJD d'Aubervilliers, sur rendez-vous les mardis matin, 20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers, 01 48 11 32 24

- à la Maison pour Tous Berty Albrecht, sur rendez-vous, les lundis de 14h-17h 44/46 Rue Danielle Casanova, Aubervilliers, 06 56 75 93 39

• Mozaïk RH booste vos chances de trouver l'emploi fait pour vous !
www.diversifiezvos talents.com

Discriminations et santé

• Santé Info Droit 0810 004 333, n° Azur ou 01 53 62 40 30

Discriminations dans le logement

• L'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre 78-80 rue de la réunion 75020 Paris (01 44 64 04 51 du mardi au vendredi)

Discriminations en raison de l'origine ou de la religion

• Permanences du MRAP, Prendre rendez-vous au 01 53 38 99 99

• Permanence téléphonique de SOS Racisme

les mardis et jeudis matin 01 40 35 36 55

• CCIF Collectif contre l'islamophobie en France 09 54 80 25 93

Handicap

• Coordination municipale du handicap 01 48 11 21 93

Homophobie

• SOS Homophobie 01 48 06 42 41

Jeunes

• Mosaique, point d'accueil et d'écoute jeunes (12 à 17 ans), gratuit et anonyme, 22 rue Henri Barbusse 01 48 34 51 02

• Contre le harcèlement scolaire,

le téléphone Non au harcèlement 3020

Violences envers les femmes

• Violences conjugales 3919

• Viols Femmes 0800 05 95 95

• Accompagnement local, association la Main Tendue 01 43 52 10 96

• Permanence juridique à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers 01 48 11 32 24

• Consultations de victimologie à Aubervilliers

Centre Municipal de Santé 01 48 11 21 90

• SOS Femmes Seine Saint-Denis : écoute téléphonique (du lundi au vendredi 14h-17h) 01 48 48 62 27

• GAMS, contre les mutilations sexuelles et mariages forcés 01 43 48 10 87

Vols, violences et atteintes à la personne

• Pour déposer une main courante ou porter plainte : Commissariat d'Aubervilliers, 16-22 rue Réchossière.

• Pour les auteurs de violences :

SOS violences familiales 01 49 96 32 55

Pour en savoir plus :

• www.defenseurdesdroits.fr/

• www.infofemmes.com/

• www.planning-familial.org/

• www.sos-homophobie.org/

• www.egalitecontreracisme.fr/

• www.stop-violences-femmes.gouv.fr/

• www.avft.org/